

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 MARS 2026**

Délibération n° 2026-02-015

Date de la convocation : 28 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : **20**

Nombre de conseillers présents : **16**

Nombre de procurations : **2**

Votes : **18**

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le six mars deux-mil-vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BESSON Hélène, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

Procurations :

MERLE Evelyne, procuration à ROCHETIN Pascale
EBOLI Laure, procuration à THOUMY Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260306-2026-02-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Absents excusés :

BASTY Jean-Pierre et ORIOL Jessica

Secrétaire : SEUX Christian

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les taux des taxes locales étaient inchangés depuis l'année 2002.

Il propose à l'assemblée d'augmenter les taux d'imposition de 2 % pour l'année 2026, soit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 33,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 41,82 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition du maire.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 6 mars 2026.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Le secrétaire de séance
Christian SEUX

